

PARIS RECRUTE

DES RESPONSABLES OU ADJOINT·ES
D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



Pour plus de renseignements:
DFPE-recrutement@paris.fr

Le poste

Vous rejoignez la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE). Vous assurez la direction de l'une des 400 crèches de la Ville de Paris, en qualité de responsable ou d'adjoint-e.

Vos missions

Sous la responsabilité d'une coordinatrice ou d'un-e responsable d'établissement si vous êtes adjoint-e :

- Manager et piloter une équipe pluridisciplinaire ;
- Garantir le bien-être, la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants ;
- Concevoir, mettre en œuvre et développer le projet d'établissement ;
- Accueillir et orienter les familles dans le processus de parentalité ;
- Assurer la gestion budgétaire et financière de la structure.

Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.

Conditions de travail

- Affectation sur le territoire parisien ;
- Temps de travail de 7h42 par jour ;
- En fonction des horaires d'ouverture, le service débute à 8h ou se termine à 18h30.

Comment candidater ?

Profil : être titulaire du diplôme d'infirmier-ière, de puériculteur-riche ou de cadre de santé. Peut également candidater les titulaires du diplôme d'état d'éducateur-riche de jeunes enfants avec expérience sur poste similaire.

Pour devenir fonctionnaire : être de nationalité française ou ressortissant-e d'un autre État membre de l'Union Européenne. Un concours d'éducateur-riche de jeunes enfants, d'infirmier-ère, de puériculteur-riche et de cadre de santé est organisé. Consultez le calendrier des concours de la Ville de Paris pour connaître les dates de recrutement.

Rémunération

Votre rémunération à titre indicatif, montant net mensuel avant impôt : le montant en début de carrière net mensuel est de 2 276 € pour les candidats de la filière paramédicale.

Avantages

- Une direction de 8000 agents et autant de possibilités de mobilité, parcours individuels et évolutions de carrière ;
- Jusqu'à 58 jours de repos par an (27 CA et 31 JRTT) ;
- Un travail qui a du sens et participe au service public ;
- Des projets pédagogiques variés et ambitieux ;
- Une École des métiers interne avec des formations continues sur le temps de travail ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs proposées par le comité des œuvres sociales, l'AGOSPAP (<https://www.agospap.com>).

Selon votre expérience, vous serez recruté.e en qualité d'adjoint.e ou de responsable.

Par voie de détachement : si vous êtes déjà fonctionnaire, des entretiens ont lieu tout au long de l'année.

Postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>

Pour devenir contractuel : les entretiens ont lieu tout au long de l'année. Si vous êtes recruté-e, vous bénéficiez d'un contrat d'un an, renouvelable une fois, dans l'attente du passage de concours sur titre. Postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>

Si vous avez des questions : DFPE-recrutement@paris.fr